



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sel & Vermois

Le Mag'



**Plan Local d'Urbanisme : transfert de
la compétence vers la CCPSV !**

N°30
Janvier 2026

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Dans ce nouveau Mag', nous sommes heureux de partager avec vous plusieurs évolutions qui témoignent de notre engagement à faire du territoire Sel & Vermois un territoire toujours plus proche de ses habitants et tourné vers l'avenir.

La refonte de notre site internet marque une étape importante dans notre démarche de modernisation. Plus didactique, plus intuitif et résolument moderne, ce nouvel espace numérique facilite l'accès à l'information et aux services que vous attendez. Cette refonte traduit notre volonté de rester à votre écoute et de répondre aux usages d'aujourd'hui.



David FISCHER

Notre partenariat avec la Mission Locale du Grand Nancy se renforce pour la période 2026-2028. Face à l'évolution des besoins et aux nouvelles missions confiées à la structure par la loi Plein Emploi, nous augmentons notre contribution pour mieux accompagner nos jeunes de moins de 26 ans dans leur parcours vers l'emploi. Cet engagement illustre notre volonté de soutenir concrètement l'insertion professionnelle sur notre territoire.

Notre Communauté de Communes s'est vu transférer la compétence du Plan Local d'Urbanisme depuis le 1er janvier 2026. Cette évolution permettra une approche cohérente et harmonisée de l'aménagement de notre territoire, garantissant un développement équilibré qui respecte l'identité de chacune de nos communes tout en préparant l'avenir collectivement.

Enfin, face à la prolifération du frelon asiatique qui menace notre biodiversité, nos apiculteurs et la tranquillité de nos habitants, nous adaptons notre dispositif d'aide à la destruction des nids d'hyménoptères qui se concentre désormais principalement sur le frelon asiatique. Cette priorisation répond à une urgence sanitaire et environnementale et s'inscrit dans le cadre de la loi de mars 2025 visant à préserver notre filière apicole.

Ces initiatives illustrent notre volonté commune de bâtir un territoire dynamique, protecteur et innovant. Ensemble, continuons à faire du territoire Sel & Vermois un lieu où il fait bon vivre, travailler et se projeter.

Bien chaleureusement

SOMMAIRE

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| 2 Édito | 8 Environnement |
| 3 Emploi et insertion | 10 Cycle de l'eau |
| 4 Aménagement, mobilité et habitat | 12 Promotion du tourisme |
| 6 Économie du territoire | 14 Nous contacter |

Directeur de publication :
David Fischer

Rédaction et mise en page :
Services communautaires

Crédits photographiques et
illustrations : Communauté de
Communes

EMPLOI ET INSERTION

Renforcement de l'action pour l'accompagnement des jeunes

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois a reconduit pour trois ans sa convention avec la Mission Locale du Grand Nancy, avec une participation financière en hausse pour accompagner l'évolution des besoins. Partenaire de la Mission Locale depuis 2007, la CCPSV renouvelle donc sa convention d'adhésion pour la période 2026-2028. Cette décision fait suite à l'avis favorable de la commission Finances Emploi Insertion du 2 décembre 2025.



Philippe JONQUET

Vice-Président délégué aux finances, à l'emploi et le handicap



Des missions élargies dès 2026

L'entrée en vigueur de la loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 va modifier sensiblement le périmètre d'intervention de la Mission Locale à compter du 1er janvier 2026. Tous les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi devront désormais être automatiquement suivis par la structure, incluant les jeunes parents bénéficiaires du RSA, les jeunes diplômés et les personnes fragiles actuellement accompagnées par le Département ou d'autres structures comme la Maison des Solidarités. Cette évolution devrait entraîner une augmentation du nombre de jeunes accompagnés sur le territoire.

Une participation financière ajustée

Dans ce contexte, et face à une situation financière de la Mission Locale du Grand Nancy qui se dégrade fortement, la participation de la Communauté de Communes va évoluer de 1,50 € par habitant et par an, montant inchangé depuis 2007, à 1,85 € par habitant et par an, soit un total de 53 816 € pour 2026. Cette contribution s'ajoute à la prise en charge directe par la CCPSV du coût des techniciens en poste sur le territoire et de leurs frais de fonctionnement.

Deux conseillers vous accueillent sur rendez-vous dans nos locaux, retrouvez toutes les informations sur l'insertion et l'emploi sur notre site Internet



AMÉNAGEMENT, MOBILITÉ, HABITAT

Plan Local d'Urbanisme : transfert de la compétence vers la CCPSV

La Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois engage le transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale suite au vote favorable du Conseil communautaire. Cette décision marque une étape majeure vers l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant les 16 communes du territoire. Ce document de planification définira une vision partagée de l'aménagement et du développement durable pour les 10 à 15 prochaines années : logement, mobilité, préservation des espaces agricoles et naturels, et lutte contre l'étalement urbain.

Élaboré en concertation avec les élus et les habitants, le PLUi garantira une meilleure cohérence des projets locaux et la prise en compte des enjeux environnementaux et économiques, tout en laissant aux maires la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les élus ont également adopté une charte de gouvernance, fixant les modalités de coopération pour l'exercice de la compétence et l'élaboration du PLUi, et ainsi s'assurer de l'efficacité de la démarche.



Site du Poncet : une nouvelle passerelle piétonne prochainement installée

Dans le cadre du programme de réaménagement visant à améliorer l'accessibilité du site du Poncet, des travaux de déconstruction de la passerelle ont été mis en place : le démantèlement de la passerelle a été effectué durant le mois de décembre 2025.

La pose de la nouvelle passerelle piétonne interviendra à la fin du mois de janvier 2026 permettant aux usagers de retrouver le plaisir de traverser et profiter du site du Poncet.



Nature, patrimoine et jeunesse au cœur du réaménagement

Issu de l'affaissement des sols d'une ancienne mine de sel, ce lieu emblématique du patrimoine salin local abrite une flore halophyte rare, adaptée aux sols salés, dans un écrin de verdure de plus de 6 hectares.

Consciente de la richesse écologique et historique du site, la Communauté de Communes a engagé une démarche participative et éducative en partenariat avec les élèves du lycée agricole de Pixérécourt. Après avoir mené un diagnostic complet, ces derniers participent désormais aux travaux de réaménagement : aménagement de sentiers polliniers, plantation d'espèces locales, consolidation de berges, installation de mobilier écologique et supports pédagogiques.

Ce projet illustre avec force la capacité des jeunes à s'engager pour la transition écologique, tout en valorisant un site à haute valeur patrimoniale et environnementale. Bravo aux élèves pour leur investissement exemplaire !



Campagne de ravalement de façades : le périmètre élargi

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la Communauté de communes poursuit sa politique de revitalisation des centres anciens. Une campagne spécifique de ravalement de façades est en cours dans les communes de Dombasle-sur-Meurthe, Saint-Nicolas-de-Port, Varangéville et Rosières-aux-Salines.

Le périmètre d'intervention comprend :

- Dombasle-sur-Meurthe : rue Gabriel Péri (entièrement) et place Suzanne Pierre (incluant les n°59 bis à 67 rue Carnot)
- Saint-Nicolas-de-Port : rues Mercière, de la Commune, de la Paroisse, de l'Étuve, des Bénédictins, des Trois Pucelles, Fonts, et Simon Moycet (n°2 à 4 et 1 à 19)
- Varangéville : rues Jean Jaurès, Gambetta, Colonel Fabien, Gabriel Péri, rue Carnot (n°2 à 16), et ajout de la rue du Prieuré
- Rosières-aux-Salines : rues de Nancy, de la Moselle/Sprauel, de l'Ancien Hôtel de Ville, Malhorty, et du Sergent Muller (jusqu'au n°10)

L'enveloppe budgétaire reste fixée à 355 000 € sur cinq ans, avec des aides incitatives destinées à améliorer la qualité du bâti et à redonner attractivité aux centres-villes.

Retrouvez toutes les informations sur la mobilité et le transport sur notre site Internet



ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Protégez votre maison face aux mouvements de sols argileux

L'État a retenu 11 départements, dont la Meurthe-et-Moselle, pour décliner un dispositif expérimental visant à prévenir l'apparition de désordres structurels liés au Retrait Gonflement d'Argile (RGA) dans les maisons individuelles.



Qu'est-ce que le Retrait-gonflement des argiles, ou RGA ?

Ce phénomène concerne 54% des maisons individuelles en France. Le RGA coûte, en moyenne, 1 milliard d'euros d'indemnisation annuel sur le dispositif catastrophe naturelle. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste par des changements du volume d'un sol argileux à proximité des fondations d'une maison. Sec, il se rétracte ; humide, il gonfle, endommageant notamment les maisons individuelles.

Le changement climatique aggrave ce phénomène : les dernières projections réalisées par la Caisse centrale de réassurance (CCR) tablent sur une augmentation de 44% à 162% de la sinistralité due au retrait-gonflement des argiles d'ici 2050.

Retrouvez plus d'informations et testez votre éligibilité sur le site du Ministère de la Transition écologique



La Métropole Grand Nancy et la CCPSV s'allient pour une coopération renforcée jusqu'en 2030

Un partenariat stratégique pour mieux travailler ensemble. La Métropole du Grand Nancy et la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois ont décidé d'unir davantage leurs forces en signant un contrat de réciprocité.

Objectif : développer des projets communs, utiles aux habitants des deux territoires qui partagent déjà un même bassin de vie, d'emploi et de mobilité.



Créé en 2015, le contrat de réciprocité vise à réactiver les liens entre territoires voisins. Il s'agit ici d'un cadre souple, complémentaire aux partenariats existants, pour encourager de nouvelles coopérations sans bouleverser l'organisation actuelle.

Ce contrat permettra notamment d'aller chercher ensemble des financements, qu'ils soient départementaux/régionaux/nationaux ou européens, pour des projets communs.

Le partenariat, signé pour cinq ans, fixe plusieurs priorités d'ici 2030 :

- Économie et innovation : appui au programme Territoire d'industrie, développement d'un pôle hydrogène autour du projet ARCHIPEL, et mise en valeur touristique du territoire.
- Mobilité et aménagement : renforcement des connexions entre les territoires, amélioration du réseau cyclable, et étude du contournement de Saint-Nicolas-de-Port et Ville en Vermois.
- Environnement : actions partagées sur la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire.

Pour piloter cette collaboration, un comité de pilotage et un comité technique seront mis en place, avec des temps d'échanges réguliers pour suivre l'avancée des projets et ajuster les priorités si nécessaire.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle déchetterie communautaire pour un service élargi



L'ouverture de la seconde déchetterie communautaire est prévue pour le printemps 2026. Après quelques mois de retard dus aux contraintes administratives et réglementaires, le chantier a désormais bien avancé.

Ce nouvel équipement, qui viendra compléter celui de Dombasle-sur-Meurthe, est attendu de longue date par les habitants. Il sera doté de 17 quais, offrant ainsi une capacité d'accueil nettement améliorée. Il permettra également de renforcer la politique locale de tri et de valorisation des déchets.

Parmi les nouveautés, plusieurs filières spécifiques verront le jour pour le recyclage de déchets jusqu'ici peu valorisés sur notre territoire, comme :

- les articles de sport et de loisirs,
- les jouets,
- ou encore le matériel de bricolage

Un espace sera également dédié à l'économie sociale et solidaire. Il permettra de récupérer et remettre en circulation des objets encore utilisables,

dans une logique de réemploi, de solidarité et de réduction des déchets. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie communautaire de gestion durable des déchets, en cohérence avec les engagements pris en matière de transition écologique. Il apportera un service modernisé, accessible, adapté aux nouveaux enjeux environnementaux et aux besoins du Sel & Vermois.



Retrouvez toutes les informations sur les déchets sur notre site Internet



Rima Nivot, notre nouvelle ambassadrice du tri



Disponible pour tous les usagers, Rima Nivot pourra vous informer, vous accompagner et répondre à vos questions sur les bons gestes de tri et les pratiques de consommation responsable. Elle sera un véritable soutien pour faciliter vos démarches et vous aider à comprendre les bons gestes au quotidien !

Vous souhaitez la contacter ? C'est possible !

✉ ambassadeurdutri@cc-seletvermois.fr

☎ 03 83 45 23 32

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial : cap sur la transition écologique !

La Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour 2025-2031 dont les objectifs sont les suivants :

- réduire de 54 % les émissions de gaz à effet de serre
- baisser la consommation d'énergie
- tripler la production d'énergies renouvelables
- et améliorer la qualité de l'air



Fruit de trois ans de concertation avec élus, partenaires et habitants, le plan prévoit une quarantaine d'actions concrètes, du développement du fret ferroviaire à la valorisation des réseaux de chaleur, et sera suivi par un comité dédié avec un bilan à mi-parcours. Le Sel & Vermois affirme ainsi son engagement collectif pour un territoire résilient et durable.

Calendrier de collecte 2026

Je peux retrouver le calendrier de collecte de ma commune sur le site Internet de mon intercommunalité !



CYCLE DE L'EAU

Adhésion au Plan Herbe : un front commun pour protéger l'eau potable et les prairies

La dégradation de la qualité des masses d'eau et l'apparition de micropolluants dans l'eau potable ont conduit plusieurs acteurs du territoire à unir leurs forces. Objectif : protéger durablement la ressource en eau tout en soutenant les élevages herbagers, véritables garants de biodiversité et de résilience face au changement climatique.

Le Plan Herbe associe la Métropole du Grand Nancy, le PETR du Lunévillois, le Pays Terres de Lorraine, la Chambre d'agriculture, le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Tous ont signé une convention fixant les modalités de leur collaboration.

La démarche s'appuie sur le maintien des prairies, essentielles pour filtrer naturellement l'eau, préserver la biodiversité, renforcer la viabilité économique des exploitations et valoriser les produits locaux issus des systèmes herbagers.

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois a rejoint officiellement ce partenariat, affirmant ainsi son engagement à préserver ses ressources en eau et à soutenir des filières locales durables.



Rendez-vous sur votre espace personnel et sécurisé pour accéder à l'ensemble de vos informations : contrat, consommation, factures et règlement de service.



Le service des eaux : un engagement quotidien au service des habitants

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vernois place la qualité du service public au cœur de ses priorités, notamment à travers son service des eaux, mobilisé chaque jour pour garantir une distribution fiable et sécurisée de l'eau potable sur l'ensemble du territoire.



Une équipe de professionnels à votre service

Le service des eaux s'appuie sur une équipe de 14 agents qualifiés, intervenant aussi bien pour l'exploitation des réseaux que pour la maintenance, les contrôles et les interventions techniques, la gestion des abonnés. Leur expertise permet d'assurer la continuité du service et la qualité de l'eau distribuée aux usagers.



Une astreinte 24h/24 et 7j/7

Parce que les incidents peuvent survenir à tout moment, le service des eaux assure une astreinte permanente, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette organisation garantit une réactivité optimale en cas d'urgence, afin de limiter les désagréments pour les habitants.

À travers son service des eaux, la CCPSV affirme son engagement pour un service public de proximité, efficace et attentif aux besoins des usagers.



Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vernois
3 rue Louis Majorelle - 54110 Dombasle-sur-Meurthe



Horaires d'accueil du public du service des eaux :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Fermeture de l'accueil du public et téléphonique tous les jeudis



Accueil téléphonique : 03.83.45.23.32



Adresse mail : servicedeseaux@cc-seletvermois.fr



Périodes de gel : soyez vigilants !

Avec le froid, le gel peut endommager les canalisations et provoquer des fuites d'eau, parfois invisibles. Pensez à vérifier votre compteur d'eau, à protéger les tuyaux exposés et à fermer l'arrivée d'eau en cas d'absence. Quelques gestes simples peuvent éviter de gros dégâts. Participez vous aussi à la préservation de la ressource !

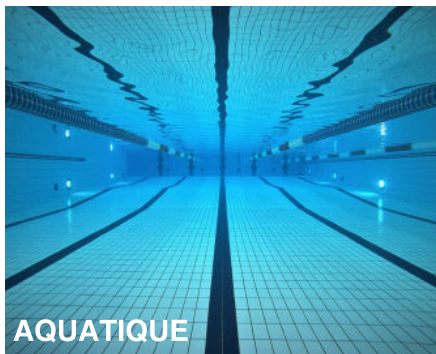
PROMOTION DU TOURISME

L'Atrium, déjà 20 ans !

En 2025, notre centre aquatique et de remise en forme a fêté ses 20 ans ! Un cap symbolique qui a été célébré durant une semaine avec des animations et des offres promotionnelles exclusives.



Situé au 5 Rue Victor Prouvé à Dombasle-sur-Meurthe, le complexe aquatique L'Atrium vous accueille tout au long de l'année pour vous offrir le sport, la détente et les loisirs. L'Atrium vous offre, dans un cadre verdoyant et très agréable trois espaces complémentaires où vous pourrez pratiquer l'activité de votre choix :



Restez à l'affût des offres régulières proposées par notre partenaire Vert Marine en consultant l'actualité de la page Facebook de L'Atrium.

Retrouvez les horaires,
les tarifs, les offres et
l'ensemble des activités
sur le site Internet
de L'Atrium



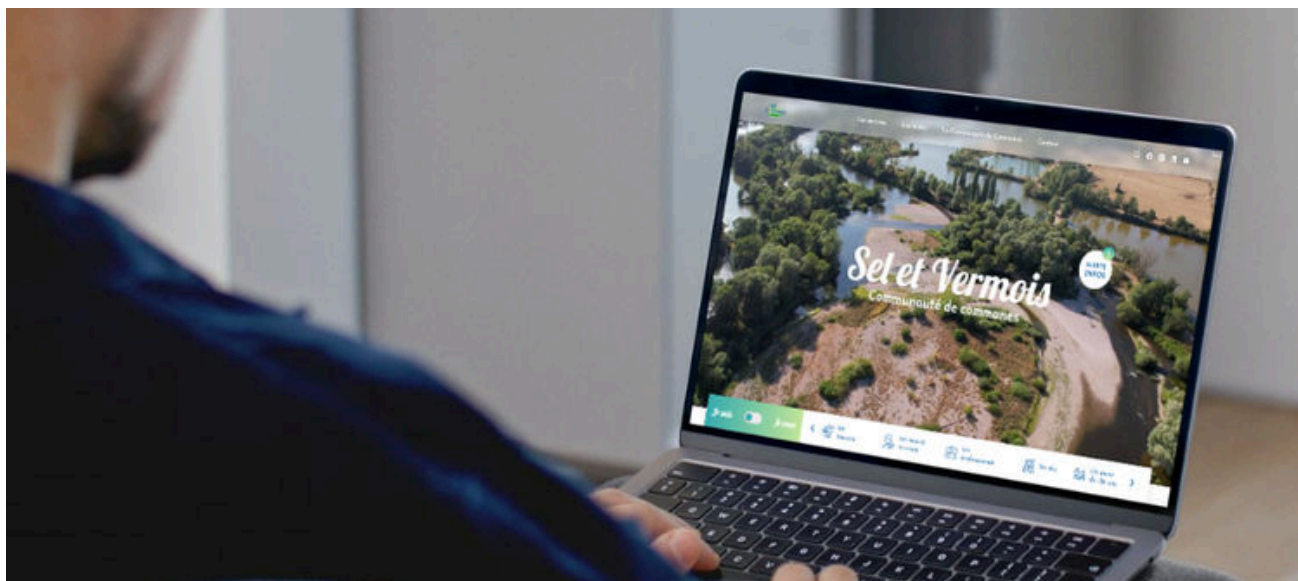
Vous avez entre 6 et 17 ans et souhaitez vous aussi
vivre des moments inoubliables ?

Contactez l'une des associations partenaires :
Foyers Ruraux, MJC Jean Monnet, MJC St Nicolas, Francas.



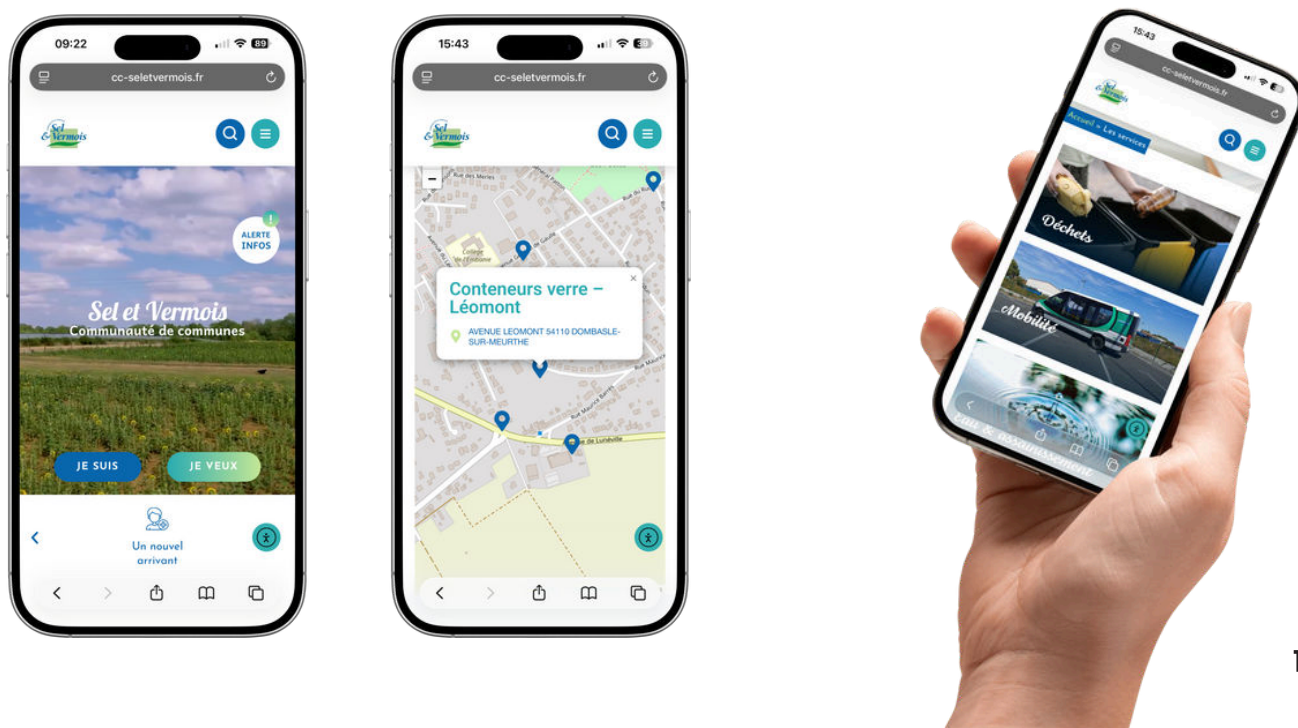
Un site internet accessible à tous : un engagement fort de la CCPSV

Si l'accessibilité numérique est une obligation légale pour les administrations publiques, elle reste encore insuffisamment appliquée à l'échelle nationale. Une récente cartographie de la Direction interministérielle du numérique révèle que la grande majorité des sites internet communaux ne respecte que partiellement les normes d'accessibilité, pourtant essentielles pour garantir l'égalité d'accès aux services publics.



Consciente de cet enjeu majeur, la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vernois a fait le choix d'anticiper. La refonte complète de son site internet, réalisée avant l'été 2025, intègre pleinement les exigences du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Navigation simplifiée, lisibilité renforcée, compatibilité avec les outils d'assistance : tout a été pensé pour permettre à chacun d'accéder aux informations et services en ligne.

À travers cette démarche, la collectivité affirme sa volonté de proposer un service public numérique inclusif, accessible à tous, sans exception.





Une carte interactive pour mieux se repérer sur le territoire

Pour faciliter le quotidien des habitants et des visiteurs, la CCPSV a mis à disposition sur son site internet une carte interactive du territoire, pratique et intuitive. Véritable outil de repérage, elle centralise en un seul espace de nombreuses informations utiles.

On y retrouve notamment l'ensemble des logements du territoire, les adresses gourmandes, les conteneurs à verre, les aires de covoiturage, ainsi que d'autres équipements et services du quotidien. Grâce à une navigation simple et à des filtres thématiques, chacun peut rapidement localiser les points d'intérêt qui le concernent.

Pensée comme un outil d'orientation et de découverte, cette carte interactive permet à tous de mieux se situer, mieux se déplacer et mieux connaître le territoire, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et la qualité de vie au sein de l'intercommunalité.



NOUS CONTACTER

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

3, rue Louis Majorelle - ZAC du Saulcy
54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE
Tel : 03 83 45 23 32

Horaires : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Site Internet : www.cc-seletvermois.fr
Facebook : [@ccseletvermois](https://www.facebook.com/ccseletvermois)
Instagram : [@ccseletvermois](https://www.instagram.com/ccseletvermois)
YouTube : [@ccseletvermois](https://www.youtube.com/ccseletvermois)

